

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 05 MARS 2021

Date de convocation : 26.02.2021

Date d'affichage : 26.02.2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 05 mars à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain Bizouard pour examiner l'ordre du jour suivant :

0. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2020.
1. Approbation du compte administratif de la commune pour l'année 2020.
2. Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2020.
3. Approbation du compte administratif du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.
4. Approbation du compte de gestion du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.
5. Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux Route d'Ormoy-le-Davien.
6. Préparation du cahier des charges des espaces verts.

Questions diverses.

Présents : Jérôme Michel, Bernard Fauchoux, Xavier Garde, Nicolas Dubois, Vincent Bigant, Sébastien Abbou, Véronique Chakhrit et Margaux Thorel.

Absents excusés : Bertrand Hanus et Jérémy Bigot.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de M. Nicolas Dubois pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

0. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte administratif de la commune pour l'année 2020.

Après avoir présenté le compte administratif de la commune pour l'année 2020 à l'assemblée délibérante, M. le Maire se retire et l'assemblée délibérante élit M. Jérôme Michel à l'unanimité pour présider la séance d'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Maire pour l'année 2020 qui laisse apparaître un

excédent de fonctionnement de 423 126.52 € et un excédent d'investissement de 300 401.70 €.

2. Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2020.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2020 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 423 126.52 € et un excédent d'investissement de 300 401.70 €.

3. Approbation du compte administratif du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

M. le Maire ayant présenté le compte administratif du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020 et s'étant retiré, c'est M. Jérôme Michel, élu à l'unanimité, qui préside la séance d'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 61 898.61 € et un excédent d'investissement de 81 658.10 €.

4. Approbation du compte de gestion du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2020 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 61 898.61 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 81 658.10 €.

5. Choix des entreprises qui réaliseront les travaux Route d'Ormoy-le-Davien.

M. le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion de conseil en date du 11 décembre 2020, la majorité des conseillers lui avait demandé, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie Route d'Ormoy-le-Davien, un complément de devis pour inclure la réfection de la route dans les travaux prévus auprès de l'entreprise CABREMA et de contacter l'entreprise EUROVIA à Thourotte afin d'obtenir un deuxième devis pour l'ensemble des travaux.

M. le Maire dit avoir reçu le complément de devis ainsi qu'un devis émanant de l'entreprise EUROVIA et en fait la lecture à l'assemblée délibérante; l'ensemble des devis de l'entreprise CABREMA s'élève à un montant de 34 017.22 € H.T soit 40 820.61 € TTC et le devis de l'entreprise EUROVIA à un montant de 32 227.80 € H.T soit 38 873.36 € TTC.

M. le Maire indique que le devis du grillage émanant des Grillages de Pierrefonds s'élève à 1 842.50 € H.T soit 2 211 € TTC.

M. le Maire propose aux conseillers de passer au vote pour choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, par huit voix et une abstention (Jérôme Michel).

DECIDE

-- de choisir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie Route d'Ormoy-le-Davien dont le devis s'élève à 32 227.80 € H.T soit 38 873.36 € TTC,

-- de prendre la société "les Grillages de Pierrefonds" dont le devis s'élève à 1 842.50 € H.T soit 2 211 € TTC,

-- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération d'investissement,

et dit que ces dépenses seront inscrites au budget communal 2021 au compte 2151.

6. Préparation du cahier des charges des espaces verts.

M. le Maire dit qu'il va prendre contact avec plusieurs sociétés d'entretien d'espaces verts et leur soumettre le cahier des charges des espaces verts communaux que le conseil municipal a défini ce soir à savoir :

--Deux fauchages par an, du pré de la mairie, du talus devant le cimetière, des abords du pont de la RN2 et de ceux de la citerne à incendie de la RN2.

--Douze tontes par an pour toutes les surfaces en herbe,

--Gestion différenciée des trottoirs, tonte et fauchage,

--Entretien des caniveaux au moins deux fois par an,

--les abords de la mare seront gérés par les membres du conseil.

Questions diverses :

L'éclairage public fonctionne Route Nationale, le retour piéton éclaire fort. Des ajustements vont être faits pour trouver le bon équilibre lumineux. Le candélabre 4 faces au carrefour de la Route d'Ormoy-le-Davien et de la place de la Route Nationale va être déplacé et installé à l'angle de la rue de la Houatte et de la Route Nationale. Un candélabre « Piano » prendra sa place afin d'être en harmonie avec les autres candélabres « Piano » de la Route Nationale.

La fibre optique est enfin déployée Route nationale et impasse des Rosiers: chaque habitant pourra se mettre en relation avec l'opérateur de son choix.

Le projet de plan local d'urbanisme a reçu un avis favorable de la part du bureau communautaire le 11 février 2021.

Les pieds de deux rambardes en fonte aux abords de la mare sont cassés. Un devis de réparation établi par « l'Atelier de Serrurerie Métallerie Décoratives » d'un montant de 280 € H.T soit 336 € TTC est validé par les conseillers. L'entreprise effectuera ces travaux dans les prochains jours.

Sébastien Abbou a demandé au cours de la dernière réunion concernant la mise en place des futures caméras de vidéo protection si les caméras à installer pouvaient être plus performantes que celles choisies en début d'opération. L'installateur lui a répondu favorablement et lui a dit que le coût en serait plus élevé. Il a été décidé que deux caméras seraient supprimées à la mare et rue de la Poste sans impact sur la sécurité de ces deux points pour compenser le coût supplémentaire des nouvelles caméras haute technologie.

Dans le cadre de la création d'un site INTERNET de la mairie, Nicolas Dubois présente au conseil quatre devis de webmasters dont les montants s'échelonnent de 1 200 € H.T à 4 500 € H.T. Après avoir pris contact avec chaque créateur de site, il indique qu'ils paraissent tous compétents. Le Conseil Municipal, décide unanimement de prendre le moins disant à savoir LAGOUCHE dont le devis s'élève à 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

Le président de l'association « Les ruches du Tillet », Fabrice Huyet demande dans une lettre à ce que la municipalité participe financièrement à hauteur de 50 € par nid de frelons asiatiques détruit. Le Conseil Municipal prendra sa décision lors de la prochaine séance de conseil.

Véronique Chakhrit et Nicolas Dubois proposent d'organiser une journée citoyenne « village propre ». Les conseillers retiennent la date du samedi 27 mars de 10h à 12h et invitent les habitants de Gondreville à les rejoindre.

Nicolas Dubois fait part du problème d'un grand nombre de poissons et d'alevins dans la mare. Renseignement pris auprès du CPIE de l'Oise, ce grand nombre de poissons va mettre en danger les populations de batraciens dont les œufs vont être dévorés en quelques années.

Le conseiller va demander à la société de pêche de Vaumoise si elle peut prélever les poissons et ajoute qu'il faut expressément dire aux enfants et aux adultes de ne plus mettre de poissons dans la mare au risque de voir disparaître nos chers grenouilles et tritons.

L'ONF va entreprendre entre 2021 et 2029 des travaux de restauration des landes et pelouses le long d'une partie du GR11 au carrefour des Bruyères et de 2 sentiers de randonnée pédestre. Des déviations temporaires de ces sentiers seront mises en place au fil des travaux d'abattage, de broyages de végétaux et de transport de déchets verts.

M. le Maire donne connaissance des questions de M. Dugain concernant la distance des épandages des habitations et le calendrier d'épandage ainsi que les réponses qu'il lui a adressées par mail. M. Bizouard rappelle qu'une partie des questions s'adresse à l'agriculteur et précise néanmoins que l'épandage des digestats se fera à 50 m des habitations principalement en février et mars et ajoute qu'il est difficile d'en donner un calendrier précis dans la mesure où les

épandages dépendent des conditions climatiques. Le conseil municipal restera vigilant en ce qui concerne les problèmes d'odeurs.

Le Maire de Gondreville en Meurthe et Moselle propose un jumelage original entre les différentes communes portant le nom de Gondreville. Nicolas Dubois va prendre l'attache de M. le Maire de Gondreville de Meurthe et Moselle pour voir ce qui pourrait être envisagé.

Bernard Faucheux se propose de peindre le côté et le bâti du placard de la mairie.

Les conseillers approuvent cette proposition.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Alain Bizouard